

Mécanisme Gavi de financement des OSC

Directives financières :

3. Les taux de change

PUBLIC

Révisé en janvier 2026



Table des matières

Introduction	2
Comment définir les taux de change.....	2
Les fluctuations des taux de change.....	4
Taux budgétisés et taux du reporting.....	5
Taux réels et taux du reporting	6
Comment se prémunir des fluctuations de change	7

Introduction

Ce document contient nos directives opérationnelles sur le traitement des transactions libellées dans une devise étrangère, et les méthodologies préconisées pour budgétiser, comptabiliser et gérer les variations des taux de change. Ces directives sont applicables au Fonds OSC de Gavi (le Fonds).

Toutes les subventions accordées dans le cadre du Fonds sont libellées en dollars américains (US\$), ce qui est précisé dans l'accord de financement signé entre le gestionnaire du Fonds (MannionDaniels) et l'organisation bénéficiaire. Par conséquent, tous les budgets et rapports financiers devront également être libellés en dollars américains. Il incombe aux bénéficiaires de s'assurer qu'ils et elles disposent d'un compte bancaire habilité à recevoir des versements en dollars US, et de budgétiser les frais bancaires en conséquence.

De par la nature des projets financés par le Fonds, la majorité des dépenses de projet ne sera probablement pas libellée en dollars américains, ces dépenses étant effectuées dans la monnaie locale du pays de mise en œuvre. Il est important que les bénéficiaires comprennent la nature des risques de change auxquels leur projet est exposé, ainsi que les attentes en matière de reporting et de gestion de ces risques. Les présentes directives décrivent les méthodologies préconisées pour définir les taux de change servant à convertir les transactions libellées en devises étrangères en dollars américains ; elles clarifient la nature des risques de change et elles présentent des méthodologies de suivi et de gestion de ces risques.

Comment définir les taux de change

Selon les pratiques comptables habituelles, les organisations disposent d'une certaine souplesse dans la manière de comptabiliser les transactions en devises étrangères. L'IAS 21 stipule ce qui suit :

« Une transaction en monnaie étrangère doit être enregistrée, lors de sa comptabilisation initiale dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, en appliquant au montant en monnaie étrangère le cours de change au comptant entre la monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date de la transaction [...]. »

Pour des raisons pratiques, un taux proche du taux réel à la date de la transaction est souvent utilisé ; par exemple, un taux moyen pour une semaine ou un mois peut être utilisé pour toutes les transactions dans chaque monnaie étrangère survenant au cours de cette période »

Ainsi, plutôt que de pratiquer des conversions transaction par transaction, les organismes déclarants ont la possibilité d'utiliser un taux de substitution approprié.

Gavi admet que la plupart des bénéficiaires disposent déjà de leurs propres directives internes de calcul des taux de change. Dans la mesure où elles sont raisonnables, Gavi accepte que ces directives soient utilisées pour le calcul des taux dans le cadre du Fonds. Pour la commodité des bénéficiaires, les présentes directives rappellent les fondements des bonnes pratiques qui doivent être respectés, et proposent des méthodologies recommandées qui sont approuvées par le Fonds.

Bases des bonnes pratiques :

- La méthodologie utilisée pour convertir en USD les transactions libellées en devises étrangères doit être formalisée dans des directives écrites appartenant au bénéficiaire (c'est-à-dire dans un manuel financier ou un document similaire).
- La méthodologie utilisée doit rester inchangée pendant toute la durée du projet. Tout bénéficiaire souhaitant passer à une autre méthode de reporting doit préalablement faire approuver la révision par le gestionnaire du Fonds, en justifiant des raisons pour lesquelles le changement est bénéfique. Les demandes de modification portant sur des périodes antérieures ne seront pas acceptées.
- Les taux de change utilisés pour la conversion des devises doivent être vérifiables au moyen de documents probants.
- Les taux de change utilisés dans la conversion des devises doivent être fixés sur la base de chiffres réels - soit le taux du marché, soit le taux réel appliqué lors de la conversion d'un virement en dollars américains vers la monnaie locale.
- S'il existe une politique d'arrondi des taux de change, elle doit être appliquée de manière cohérente et formalisée par écrit.

La politique de change intervient à deux moments de la vie d'un projet : lors de la budgétisation (avant le début du projet et pour les révisions budgétaires/prévisionnels pendant la durée de vie du projet) et lors du reporting. La même méthodologie peut être utilisée à la fois pour la budgétisation et pour l'établissement des rapports. Toutefois, certaines méthodes ne sont pas disponibles au moment de la budgétisation, par exemple le calcul des taux de change sur la base du taux réel appliqué lors d'un transfert entre comptes bancaires.

Les méthodologies recommandées et approuvées pour l'établissement des rapports financiers dans le cadre du Fonds sont les suivantes :

- **Taux de change du transfert bancaire** : Les bénéficiaires peuvent choisir d'enregistrer toutes les transactions du trimestre en utilisant le taux de change appliqué au virement effectué par le gestionnaire du Fonds (tous les décaissements étant effectués en dollars américains). Cette méthode, qui permet d'aligner le taux de change utilisé en comptabilité sur le taux de change réellement subi, est donc souvent préférée par les bénéficiaires pour minimiser les risques de change.
- **Taux au comptant quotidien** : Le moyen le plus précis, mais aussi le plus chronophage, de convertir les transactions libellées en devises étrangères serait

d'utiliser le taux au comptant en vigueur le jour de la transaction. L'origine de cette information doit pouvoir être vérifiée à l'aide de sources courantes, telles que : [Oanda \(s'ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#), [XE \(s'ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#).

- **Taux moyens du marché** : Certain·es bénéficiaires choisissent d'utiliser le taux moyen du marché pour définir le taux applicable. L'origine de cette information doit pouvoir être vérifiée à l'aide de sources courantes, telles que : [Oanda \(s'ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#), [XE \(s'ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#). Il est possible de retenir le taux moyen mensuel ou trimestriel communiqué par ces sources.
- **Taux journalier du marché** : Les bénéficiaires peuvent adopter une politique consistant à fixer le taux de change à un jour précis pour chaque trimestre (par exemple, le premier du mois). L'origine de cette information doit pouvoir être vérifiée à l'aide de sources courantes, telles que [Oanda \(s'ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#), [XE \(s'ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#).

D'autres méthodes de calcul des taux de change pour la déclaration des transactions libellées en devises peuvent être acceptées, mais toute méthode ne figurant pas sur la liste ci-dessus doit être approuvée au préalable par le gestionnaire du Fonds.

Il existe également des méthodologies courantes qui ont été jugées inappropriées dans le cadre du Fonds. Voici quelques exemples de méthodologies à proscrire :

- Utiliser le taux en vigueur au moment de l'accord sur le budget. Ce taux devient rapidement obsolète et n'est donc pas approprié pour toute la durée du projet.
- Utiliser un taux estimatif déterminé sur la base des taux fréquemment observés pour la période. Un taux approximatif ne peut être ni reproduit ni validé et est sujet à des fraudes.
- L'utilisation de taux moyens cumulés sur l'année. Cela concerne toute méthodologie qui amènerait à réviser le reporting de périodes passées à un moment ultérieur. Lorsqu'un taux a été fixé pour le reporting financier d'une période donnée, il importe qu'il ne soit pas révisé par la suite.

Les fluctuations des taux de change

Les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et la monnaie locale peuvent avoir une incidence significative sur les dépenses déclarées et sur la budgétisation d'un projet. Les bénéficiaires doivent s'assurer qu'ils sont conscient·es des risques liés à la variabilité des taux de change afin de pouvoir planifier en conséquence.

Les budgets et les accords de financement étant préparés en dollars américains, les bénéficiaires assument eux-mêmes les risques liés aux fluctuations des taux de change. Une fluctuation défavorable du taux de change peut avoir un impact significatif sur le montant du financement que recevra le ou la bénéficiaire - Gavi ne fournit pas d'enveloppe supplémentaire pour compenser les effets de change. Les

bénéficiaires sont réputés comprendre ces risques de change et prendre leurs dispositions pour les prévenir ou les atténuer dans la mesure du possible.

La suite de cette section explique des conséquences possibles des variations des taux de change.

Taux budgétisés et taux du reporting

Au stade de la candidature, tous les projets auront un budget fixé en dollars américains. Cependant, en établissant leur budget, les bénéficiaires doivent avoir pris en compte leurs futures dépenses dans la monnaie locale et le taux de change approprié à utiliser pour toutes les périodes à venir. Ce budget reste inchangé, mais le taux de change utilisé lors du reporting variera en fonction des taux réels observés, ce qui peut entraîner une sous-utilisation ou un dépassement du budget :

- Si la monnaie locale se déprécie par rapport à l'USD, le mouvement est favorable au projet : le montant budgétisé en USD permettra un niveau plus élevé de dépenses locales.
- Si le dollar se déprécie par rapport à la monnaie locale, le mouvement est défavorable au projet – le montant budgétisé en USD ne permettra qu'un niveau inférieur de dépenses locales.

Exemple

Un projet prévoit l'achat d'équipements de réfrigération pour un coût de 600 000 shillings kenyans (KES). L'organisation bénéficiaire utilise le site www.oanda.com pour déterminer le taux de change en vigueur au moment de l'élaboration du budget, à savoir 1 USD pour 200 KES. Une ligne budgétaire correspondant à une dépense d'investissement d'un montant de 3 000 USD est ainsi inscrite au budget.

Au moment du démarrage du projet, les taux de change ont évolué pour s'établir à 1 USD pour 180 KES. Ainsi, lorsque la somme de 600 000 KES est dépensée pour l'achat des équipements, la dépense enregistrée au regard du budget s'élève à 3 333 USD. La ligne budgétaire est donc dépassée de 333 USD.

Le budget d'une subvention étant un montant fixe en dollars américains, l'impact des fluctuations du taux de change doit être supporté par le ou la bénéficiaire dans le cadre du budget du projet. Pour permettre une gestion active des budgets, différents mécanismes ont été mis en place pour aider les bénéficiaires :

- **La flexibilité budgétaire** : Les bénéficiaires disposent d'un certain degré de flexibilité pour adapter leur budget sans avoir à demander une modification budgétaire au

gestionnaire du Fonds. Cette flexibilité n'augmente pas le budget total mais permet des réaffectations entre les lignes budgétaires¹.

- **Les demandes de modification du budget** : Les bénéficiaires peuvent demander un aménagement plus important de leur budget à tout moment de l'exercice financier, pour réaffecter des fonds entre différentes lignes budgétaires. Une fois de plus, cela n'augmente pas le budget total, mais donne plus de souplesse pour servir les priorités de l'organisation.
- **La finalisation du budget** : En cas de décalage important entre la candidature et la date de début du projet, le taux de change utilisé pour le budget doit être révisé pour refléter la tendance des taux de change avant la confirmation de la subvention et le début du projet.

Taux réels et taux du reporting

Comme indiqué ci-dessus, il existe différentes méthodologies permettant aux bénéficiaires de comptabiliser les transactions non libellées en USD. Quelle que soit celle retenue, il existe le risque d'une différence entre le taux réel subi par le ou la bénéficiaire et le taux communiqué à Gavi.

Cela se manifestera par des soldes non dépensés ou des dépassements dans le compte du projet, même si l'historique du projet montre que la trésorerie a été entièrement dépensée. Ces écarts apparaissent de deux manières :

- Lorsque les transactions sont comptabilisées au taux de change du marché, prenons l'exemple d'une organisation bénéficiaire qui transfère 10 000 USD sur un compte local au taux de 1 USD pour 190 KSH, ce qui donne un solde de 1 900 000 KSH. L'organisme bénéficiaire a convenu avec Gavi d'utiliser pour son reporting le taux de change trimestriel moyen donné sur le site www.xe.com, qui indique un taux de 1 USD pour 200 KSH. Si l'organisation dépense la totalité des 1 900 000 KSH, ses dépenses déclarées à Gavi s'élèveront à 9 500 USD, soit une sous-utilisation de 500 USD.
- Avec la méthodologie du taux de transfert bancaire, reflétant le taux réel appliqué par la banque, les soldes non dépensés peuvent créer un problème similaire. Par exemple, au premier trimestre, une organisation transfère 10 000 USD sur un compte local au taux de 1 USD pour 190 KSH, ce qui donne un solde de 1 900 000 KSH. Au cours du premier trimestre, seuls 1 500 000 KSH sont dépensés et déclarés à Gavi sous la forme de 7 500 USD. Au deuxième trimestre, 10 000 USD supplémentaires sont transférés,

¹ Davantage de détails sur les limites de cette flexibilité sont consultables dans les directives associées 2.) Gérer et catégoriser son budget

cette fois au taux de 1 USD : 200 KSH, ce qui donne des fonds supplémentaires de 2 000 000 KSH et un solde total de 2 400 000 KSH. Si l'organisation dépense la totalité des 2 400 000 KSH au cours du deuxième trimestre, les dépenses déclarées s'élèveront à 12 000 USD. Sur les deux trimestres, les dépenses à imputer sur le budget s'élèvent à 19 500 USD, soit une sous-utilisation de 500 USD.

Dans les deux cas ci-dessus, les scénarios montrent que les variations des taux de change entraînent la comptabilisation d'une sous-utilisation. Bien que cela puisse sembler anodin, il est important de noter que les fonds non dépensés doivent être remboursés au Fonds. **Si le solde de trésorerie est entièrement dépensé mais que la comptabilité fait apparaître une sous-utilisation budgétaire, le bénéficiaire risque de devoir combler le déficit sur ses propres ressources.**

Pour se prémunir de ce risque, il est fortement conseillé aux bénéficiaires de surveiller à la fois les liquidités disponibles au titre du Fonds et leur situation comptable par rapport au budget.

Comment se prémunir des fluctuations de change

L'impact des fluctuations des taux de change doit être absorbé par les bénéficiaires et par leur projet : il est donc conseillé aux bénéficiaires de concevoir leurs propres procédures internes afin de minimiser l'exposition aux risques de fluctuations monétaires défavorables.

Gavi exige seulement que les bénéficiaires tiennent compte de ce risque lors de la conception de leurs projets, sans imposer de recommandations spécifiques sur les mesures à prendre en la matière. Toutefois, nous indiquons ici à titre informatif des pratiques utilisées par certaines organisations :

- **Un reporting financier régulier.** La plupart des situations décrites dans ce document peuvent être suivies de près et identifiées avant qu'elles ne posent problème. Sans pour autant empêcher les fluctuations monétaires défavorables de peser sur le budget des subventions, un suivi financier rigoureux aidera les bénéficiaires à identifier en amont les pressions budgétaires et à y remédier rapidement.
- **Une planification efficace.** Dans certains cas, il s'est avéré que les bénéficiaires convertissaient inutilement les devises deux fois au lieu d'une, lors de transferts entre comptes. Il est également arrivé que des bénéficiaires passant par les services d'une banque locale subissent des taux de change très défavorables par rapport à ceux pratiqué par les institutions internationales. Nous recommandons donc d'étudier avec soin en amont les options les plus efficientes.
- **Des transactions en devises fortes.** Indépendamment de l'existence d'une monnaie locale, de nombreux fournisseurs s'engagent volontiers dans des transactions en dollars américains, en livres sterling ou en euros. Cela peut entraîner un risque de change

implicite si le fournisseur utilise les taux du marché, mais cela peut aussi être préférable à la détention de sommes importantes en monnaie locale.

- **Conserver des fonds sur un compte en USD.** Les bénéficiaires transfèrent souvent une somme globale en USD sur un compte en monnaie locale au début du trimestre. Lorsque les devises sont particulièrement volatiles, il peut être envisagé de transférer plus fréquemment des sommes plus modestes afin d'éviter de conserver des soldes importants en monnaie locale.
- **Contrats de couverture/à terme.** En raison de la nature technique de la spéculation financière, les bénéficiaires doivent faire preuve d'une grande prudence s'ils ou elles envisagent d'utiliser des instruments financiers pour réduire leur exposition au risque de change, et doivent demander l'avis d'un expert. Il n'est pas autorisé d'investir les fonds de Gavi de cette manière et les coûts de transaction ne peuvent pas être imputés sur le budget du projet.